

Circulation interdite aux poids lourds**Arrêté n° 2025-106*****Circulation/Stationnement***
Réglementation temporaire

Nous, Maire de la Ville d'ARMENTIÈRES,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1 à L2213-6,
Vu le Code de la Réglementation de la Circulation Routière,
Vu l'arrêté et l'instruction ministériels du 7.06.1977 relatifs à la signalisation routière,
Vu les arrêtés municipaux réglementant la circulation rue Jules Lebleu,
Vu la demande du Service d'Exploitation et d'Entretien de la Voirie de la Métropole Européenne de Lille,
Vu l'avis favorable de M. le Commandant de Police,

Considérant la menace d'affaissement de la voirie face au n° 157 rue Jules Lebleu,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des dispositions temporaires en matière de circulation et de stationnement afin d'éviter les accidents,

ARRETONS :

Article 1^{ER} : A compter du 4 février 2025 jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera interdite aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes, sauf aux bus de transport urbain, sur le tronçon de la rue Jules Lebleu compris entre le passage à niveau et la rue Jean-Baptiste Lebas.

Article 2 : Ces dispositions sont applicables dès la signature du présent arrêté. Des barrières ont été disposées et resteront en place jusqu'à réparation, consolidation ou disparition de tout danger.

Article 3 : Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : M. le Président de la Métropole Européenne de Lille, Madame la Directrice Générale des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Armentières, le 4 février 2025
signé : Hugues QUESTE
Adjoint au Maire

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Sandrine LEBLEU

